

Comment améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal?

La Commission sur les transports et les travaux publics consultera la population montréalaise sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi ainsi que le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal.

À la première assemblée publique le 15 avril 2014, la direction du Bureau du taxi de Montréal, accompagnée des responsables du Service de police de la Ville de Montréal, présentera les enjeux relatifs à la sécurité inhérente à l'industrie du taxi. Une démarche d'analyse des besoins et des attentes des chauffeurs de taxi et de la population utilisatrice de ce mode de transport dans l'agglomération de Montréal sera exposée en plus de révéler le constat préliminaire effectué sur les mesures à prendre en matière de sécurité.

Par ailleurs, les commissaires souhaitent que la consultation favorise les échanges et permette d'explorer des pistes de solution pour l'avenir, de concert avec les représentants de l'industrie et le Service de police de la Ville de Montréal. Ils invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à ces séances publiques qui se dérouleront comme suit :

HEURE **19 h**

DATES Le mardi 15 avril – Présentation du dossier
Le mercredi 7 mai – Audition des commentaires et des mémoires
Le lundi 12 mai – Audition des commentaires et des mémoires
Le mercredi 21 mai – Adoption des recommandations

LIEU Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars, www.stm.info

ACCESSIBILITÉ (HÔTEL DE VILLE)

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté ouest (Place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Aussi, un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec la Direction du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister aux séances publiques. Seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

La documentation relative à cet examen public est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, à la Direction du greffe et à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions.

RENSEIGNEMENTS : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL